Ami du Clergé du 19 avril 1951

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Jésus le Rédempteur. — D. La Rédemption pour les non catholiques : XVIII. Le sort des petits enfants morts sans baptême, 113.
Fête de l'Ascension. — (Plan) A l'œuvre, 115.
Fête de Ste Jeanne d'Arc. — (Plan) La sainte victorieuse, 115.
Mois de Marie de l'Assomption. — I. Sermon d'ouverture. Pourquoi ce mois de l'Assomption ? 116. — II. Le dogme : Ce qu'il faut croire, 117.
Petits prônes sur les Commandements. — 3e commandement de Dieu : VI. Visite au St-Sacrement, 118. — VII. Visite aux malades, 119. — 4e commandement de Dieu : I. Pourquoi ce commandement ? 120.

JESUS LE REDEMPTEUR

D. — La Rédemption pour les non catholiques

XVIII

LE SORT DES PETITS ENFANTS MORTS SANS BAPTÊME

Mes frères,

Le sujet que j'aborde aujourd'hui est à coup sûr l'un des plus délicats de la théologie catholique : comment, en face de l'universalité de la Rédemption, expliquer le sort des petits enfants qui meurent sans baptême ? Le problème est extrêmement complexe et la théologie catholique ne saurait apporter de solution ferme à tous les aspects qu'il comporte. Je m'efforcerai cependant de le traiter avec toute la précision possible.

Et, tout d'abord, nous laisserons de côté toute une catégorie d'enfants morts sans baptême et sur le sort desquels il est difficile de se prononcer avec certitude. Ce sont les enfants d'infidèles qui ignorent la loi du Christ. Un axiome de droit bien connu affirme qu'une loi ne saurait obliger en conscience si elle n'est pas suffisamment promulguée. Pouvons-nous émettre cette hypothèse en ce qui concerne la loi du baptême, là où le christianisme n'est pas encore suffisamment prêché ? D'excellents théologiens l'affirment et placent le salut des petits enfants d'infidèles dans l'accomplissement de rites antérieurs au christianisme, rites provenant de la religion primitive ou mosaïque. Leur opinion est contestée, et tout en plaçant une espérance fondée en la probabilité de cette opinion, nous ne pouvons que confesser humblement notre ignorance. D'ailleurs, à supposer que la loi du baptême oblige même les enfants des infidèles, leur sort ne serait pas pire que le sort des enfants de chrétiens.

Nous considérerons donc très particulièrement les enfants nés ou à naître dans une religion chrétienne, protestante, orthodoxe ou catholique, une religion où la loi du Christ et l'obligation du baptême sont connues des parents.

Nous établirons d'abord le principe de la nécessité du baptême pour le salut des petits enfants. Nous verrons ensuite comment un tel principe peut s'accorder avec l'universalité de la rédemption. En troisième lieu, nous dirons, d'après l'enseignement de l'Eglise, quel sort est réservé à leurs âmes, et enfin nous nous demanderons si quelque suppléance au baptême ne serait pas à considérer en certains cas.

I. — *La loi du baptême*

De l'Evangile, retenons une affirmation capitale, celle du Christ lui-même dans son entretien avec Nicodème : « En vérité, en vérité, je te le dis : nul, s'il ne renaît de l'eau et de l'Esprit, ne peut entrer dans le royaume de Dieu » (Jo., III, 5). Cette exclusion du royaume de Dieu, l'Eglise sur la terre, le paradis dans l'autre vie, est la peine du péché originel, de ce péché dont tout homme contracte la souillure au moment de sa conception. Seule, la Sainte Vierge a été immaculée.

L'application de ce principe énoncé par le Christ a été faite aux enfants par l'Eglise, au IVe siècle, dans la controverse pélagienne et voici la décision du grand concile de Carthage en 418 : « A cause (de l'universalité du péché originel), même les enfants qui n'ont encore pu commettre aucune faute personnelle par eux-mêmes sont baptisés vraiment en rémission des péchés, afin qu'en eux la régénération efface la souillure contractée par la génération. » Au début du XIIIe siècle, le grand pape Innocent III, interprétant la parole du Christ que je vous ai rappelée, déclare que « dans sa généralité, (cette parole) n'exclut ni le sexe ni l'âge » et il conclut : « Il ne faut pas que périssent les petits enfants, eux qui meurent chaque jour en si grand nombre. » Vérité reprise par le concile de Vienne en 1312, puis, par celui de Florence en 1439 qui s'exprime ainsi : « Quant aux enfants en péril de mort, cas fréquemment possible, comme il n'y a point d'autres remèdes pour leur venir en aide que le sacrement de baptême, la Sainte Eglise romaine avertit de ne pas différer le saint baptême, mais on doit le conférer aussitôt que cela peut se faire commodément. »

Sans invoquer les enseignements aussi explicites du concile de Trente, nous pouvons conclure :

D'après l'enseignement de Jésus-Christ lui-même, promulgué et renouvelé par les papes et les conciles, il est impossible aux enfants morts sans baptême avant l'usage de la raison, d'aller au ciel et d'y jouir de la vision de Dieu.

II. — *Comment cette doctrine s'accorde-t-elle avec l'universalité de la Rédemption ?*

Dieu veut certainement le salut éternel des enfants, de tous les enfants sans exception.

Mais sa Providence ne saurait bouleverser l'ordre des volontés libres et des événements naturels pour que puisse se réaliser son généreux dessein. Autrement, il faudrait que Dieu procède continuellement à coup de miracles dans le gouvernement du monde. Disons donc que la volonté divine a préparé à tous les enfants sans exception le remède du baptême, dans la mesure toutefois où ne s'y opposent pas soit les libres décisions des parents, soit le cours régulier de la nature. Il veut donc, et d'une volonté très réelle, leur salut éternel, à condition cependant que ceux aux soins desquels sont confiés les petits enfants ne manquent pas à leur devoir et que par ailleurs, il ne soit pas nécessaire de faire des miracles pour éloigner les empêchements provenant des causes physiques. Car, pour des fins providentielles supérieures, il ne faut pas que devienne loi ordinaire dans le monde ce que Dieu réalise parfois, et rarement, en dehors de l'ordre naturel. Vouloir le salut éternel des enfants sous ces conditions, c'est le vouloir vraiment, encore que cette volonté ne s'étende pas au choix des moyens extraordinaires et moins convenables. Ainsi on dit d'un père qu'il veut sincèrement la santé de son enfant malade, encore qu'il la cherche par les moyens ordinaires et prévus par la science médicale.

III. — *Quel sera le sort des enfants morts sans baptême*

La doctrine catholique sur ce point ne s'est formée que peu à peu. L'enseignement du Christ, nous l'avons vu, excluait les enfants morts sans baptême du royaume de Dieu ; mais quel sort leur accorder ? Dans l'ardeur de sa lutte contre les Pélagiens, S. Augustin pour sauvegarder l'existence d'une déchéance originelle déclarait que ces petits enfants, morts sans baptême, étaient soumis dans l'autre vie à une peine positive, quoique très légère. Et cette doctrine dure, trop dure, a trouvé quelque écho jusqu'au XVII[e] siècle sous la plume de théologiens éminents comme le P. Petau, jésuite, et notre grand Bossuet. Mais l'Eglise n'a jamais adopté cette conception exagérée. « Privation de la vue de Dieu », déclare le pape Innocent III ; mais privation qui ne comportera pour eux aucune souffrance. Les âmes des petits enfants morts sans baptême sont privées de la connaissance surnaturelle de la foi ; elles ignorent donc le grand bien de la vision de Dieu dont elles sont privées et ne pourront s'en affliger ; elles auront les actes d'une béatitude naturelle, possédant sans douleur les biens qu'elles doivent avoir par nature. Et, d'après l'opinion d'excellents théologiens, contre laquelle je ne saurais m'inscrire en faux, il n'est pas interdit de penser que ces petites âmes connaîtront, aimeront leurs parents parvenus au bonheur céleste, et que ceux-ci auront la consolation de n'en être point séparés par la pensée et l'affection.

Nous aurions tort, en effet, de nous imaginer la vie future faite de compartiments étanches, entre lesquels aucune communication ne serait possible. Les théologiens ont trop souvent parlé des « lieux », ciel, purgatoire, enfer, de l'autre vie. Il serait plus exact de parler d'états de vie différents. Et l'état de vie des âmes des enfants morts sans baptême, nous l'appellerons : les Limbes, *limbus*, en latin, bordure en français, bordure de l'enfer, disaient les anciens ; je préfère : bordure du paradis. L'existence des limbes n'est pas assurément un article de foi ; mais il y aurait faute grave à révoquer en doute l'existence de l'état qui correspond à ce mot. Le pape Pie VI a condamné comme « fausse, téméraire, injurieuse aux écoles catholiques » l'opinion qui rejette l'existence des limbes des enfants.

IV. — *Peut-on admettre pour les enfants une suppléance au baptême ?*

Je n'envisage pas ici le martyre qui ouvrirait immédiatement la porte du ciel à leurs âmes. Nous fêtons ainsi, le 28 décembre, les petits enfants massacrés par Hérode en haine du Christ. On ne peut songer à un baptême de désir, dont, avant l'âge de raison, les enfants sont incapables. Mais les théologiens — au moins certains d'entre eux — ont l'esprit inventif et, leur cœur s'émouvant devant la douleur des parents chrétiens dont l'enfant est mort avant d'avoir pu être baptisé, ils ont estimé que la foi des parents ou celle de l'Eglise pouvait suppléer au sacrement de baptême... Il n'est pas rare de trouver cette double affirmation dans quelque publication catholique, même à notre époque, j'allais dire, surtout à notre époque.

Que faut-il penser de cette hypothèse ?

Je dirai simplement que les arguments invoqués en faveur d'une suppléance normale — j'insiste sur ce mot, normale c.-à-d. habituelle — sont d'une fragilité qui ne résiste pas à l'examen d'une saine théologie ; mais j'ajoute immédiatement qu'il ne faut pas nier la possibilité de voies extraordinaires connues et voulues de Dieu seul. Dieu peut faire ce qu'il veut et, comme l'affirmaient les vieux théologiens du XIII[e] siècle, il n'a pas attaché sa grâce aux sacrements d'une façon exclusive.

Quoi qu'il en soit, notre foi en la nécessité du baptême pour le salut éternel doit rester entière et, j'ajouterai, pour notre conéclusion, notre obéissance aux prescriptions pratiques de l'Eglise doit être sans réserve.

* *

Quelles sont donc ces prescriptions ? J'en trouve deux, dans le Code canonique, qui se rapportent expressément à l'enseignement que je viens de vous donner.

La première concerne l'obligation de baptiser les enfants le plus tôt possible : « Les enfants seront baptisés aussitôt que possible ; les curés et les prédicateurs entretiendront fréquemment les fidèles de cette grave obligation ».

La seconde concerne les petits êtres venant au monde bien avant terme ; ils ont une âme;

s'ils vivent, ils doivent être baptisés de façon absolue ; s'il n'est pas certain qu'ils vivent, on les baptisera de façon conditionnelle. L'obligation est grave, aussi bien pour les parents que pour les médecins et sages-femmes de faire tout leur possible pour qu'en des cas difficiles le baptême soit conféré à tout être humain vivant.

Conclusions bien pratiques et bien simples, n'est-il pas vrai ? mais souvent méconnues. N'oubliez donc jamais la nécessité de ce grand sacrement de baptême. Il nous unit tous, dans la même foi et dans la même communion de l'Eglise catholique sur la terre ; il doit nous réunir tous, dans le même bonheur et la même gloire dans le ciel. Ainsi soit-il.

FETE DE L'ASCENSION

(Plan)

A L'ŒUVRE !

Jésus s'élève et les apôtres, qui l'ont suivi des yeux, persistent à fixer la nue où il vient de disparaître. Alors les anges : « Que faites-vous là plantés, les regards au ciel ? Vite, à l'œuvre ! »

I. — *Jésus nous laisse de quoi œuvrer*

1° *Sa vie,* qui est pour nous : *a)* le plus puissant témoignage en faveur de sa divinité ; *b)* l'exemple le plus entraînant.

2° *Sa parole,* qui éclaire notre route en nous révélant les secrets d'amour de son Père.

3° *Sa grâce,* dont son cœur est la source, dont les sacrements sont les canaux.

4° *Son Eglise,* chargée de transmettre et de commenter authentiquement sa parole, — et de nous administrer les sacrements.

5° Et, bientôt *son Esprit,* qui animera toute l'organisation du salut.

II. — *Il nous faut donc œuvrer « tandis qu'il fait jour... »*

1° Il nous a donné une consigne précise : « Vous serez mes témoins ».

2° Si la *contemplation* doit avoir une place de choix dans notre vie, dans *toute* vie chrétienne pour lui donner son orientation surnaturelle et son aliment divin, sauf vocation spéciale, elle ne saurait nous dispenser d'*agir :* la *contemplation* doit se traduire dans l'*action,* la Foi doit s'incarner dans la Charité active, la perfection combiner les deux aspects.

3° Il faut donc nous hâter de témoigner, avant que le Christ ne revienne *(Sic veniet) :*

a) Disciples du Ressuscité, « *quæ sursum sunt quærite* » ; que notre vie s'inspire de sentiments qui se situent plus haut que la terre et ses intérêts. Les pieds sur le sol, mais les vues au ciel. — Le chrétien ne se désintéresse aucunement de la cité terrestre et de ses progrès, mais, ouvrier éminent de ces progrès, il ne les poursuit pas pour eux-mêmes ni pour l'avantage terrestre qu'il en tirerait, ce qui lui assure une souveraine liberté. Il est dans le monde, mais pas « du monde » ; il domine hommes et choses.

b) « *Sel de la terre* » et « *lumière du monde* », nous devons travailler en pleine pâte, soulever la masse par l'énergie heureusement inspirée de notre action familiale, économique, sociale, civique, à notre place, et par là, rayonner le Christ et sa lumière à travers ce monde, enténébré par le matérialisme athée.

c) Hâtons-nous donc, car la vie est courte, la besogne presse.

Nous ignorons quand le Christ reviendra, et si, demain, il ne sera pas trop tard pour nous mettre à l'œuvre. « C'est l'heure de nous tirer du sommeil », nous dit S. Paul. Que notre vie ne soit pas le drame des occasions manquées. Ne soyons pas des hommes « à la remorque ». Nous devons au Christ d'être des initiateurs, des soldats d'avant-garde. C'est à cette condition que notre « lumière brillera aux yeux des hommes et que, grâce à notre témoignage, ils glorifieront le Père du Ciel. »

CONCLUSION

« *Il reviendra* ». Que cette perspective nous tienne en haleine. « Bienheureux les serviteurs que le Maître trouvera éveillés à son retour... ». Si les catholiques avaient toujours été éveillés dans le témoignage, le monde connaîtrait peut-être d'heureux jours... Il n'est pas trop tard : à l'œuvre.

FETE DE SAINTE JEANNE D'ARC

(Plan)

LA SAINTE VICTORIEUSE

I. — *Les victoires de Jeanne*

a) *Victoires sur elle-même.* — A l'âge de la légèreté et de l'évaporation juvéniles, Jeanne vit assez recueillie pour donner audience à S. Michel, aux Stes Catherine, Marguerite, les messagers de Dieu, qui lui révèlent la « grande pitié du Royaume » et le rôle à elle réservé dans son relèvement. Rôle inouï et si contraire à la timidité d'une jeune fille... Elle comprend, elle acquiesce ; première victoire, dont toutes les autres dépendent...

b) *Victoires sur son milieu.* — Une fois décidée, rien ne l'arrête. Ni la résistance bien compréhensible de ses parents, ni les rebuffades de Baudricourt, ni les méfiances de la Cour et l'apathie du Roi... ajoutons le rayonnement victorieux de sa pureté virginale parmi les soudards...

c) *Victoires sur l'Anglais, égaré en France.* — La campagne foudroyante de la Loire : Orléans délivré, la marche triomphante sur Reims et, par delà la mort de la Pucelle, la France délivrée et unifiée.

d) *Victoires sur les juges.* — L'enjeu du procès : dépouiller Jeanne de son caractère surnaturel, la déconsidérer par le mot le plus compromettant à l'époque (sorcière) et, avec elle, son Roi.

Or, ses juges pourront la brûler, mais non pas lui arracher, ni le désaveu de ses « Voix » ni la condamnation de son Roi, qui l'a lâchée. Sa lucidité candide déjoue tous les pièges des chats-fourrés...

II. — *Le secret de ses victoires*

a) *Une énergie lucide.* — Jeanne voit clair. Partout où elle passe, elle apporte la lumière. Juste notion de la patrie française, de l'ordre

français. Le Roi à sa place, les grands vassaux soumis, l'union de tous pour « bouter l'Anglais hors de France... » Sa lucidité de chef de guerre, qui confond les conseils des capitaines chevronnés. Réussite de sa tactique. Clairvoyance devant Compiègne. De même, à Rouen, où elle lit clairement dans le jeu de ses juges. Où donc a-t-elle appris la stratégie et la jurisprudence ?

Jeanne va toujours de l'avant avec une volonté plus forte que tous les obstacles. Ses « mots » sublimes : « Il faut que j'aille... quand j'aurais cent pères... Hardiment, tout est vôtre... » et, à Rouen : « Ce n'est pas de votre procès... Quand je verrais les bourrées prêtes, je ne dirais pas autre chose... »

b) *Une foi héroïque,* qui livre à l'action divine son intelligence et sa volonté. Si elle voit si clair, c'est que Dieu l'éclaire par ses « Voix » et si elle est si résolue en ses desseins, si obstinée dans l'action, c'est que Dieu meut puissamment sa volonté d'énergique petite Lorraine... *Vir* (et ici elle est virile) *obœdiens* (de l'obéissance de la foi sans réserve) *loquetur victorias...*

Conclusion

Chacun de nous a « ses Voix », non moins authentiques que celles de Jeanne, si elles sont moins extraordinaires. Ecoutons ces Voix (voix du devoir, c.-à-d. de la Volonté de Dieu signifiée, voix de la grâce). Laissons-nous envahir par la lumière et par l'énergie d'En-Haut et nous pourrons célébrer de belles victoires sur les ennemis de notre âme, sur les ennemis de la France et de l'Eglise...

MOIS DE MARIE DE L'ASSOMPTION

I
Sermon d'ouverture

POURQUOI CE MOIS DE L'ASSOMPTION

Voici le Mois de Marie. Chaque jour nous viendrons autour de la statue fleurie de la Sainte Vierge, car tout ce mois va prolonger sa fête.

Le mois de Marie ne se perd pas ; il se renouvelle. Ici, il prend une forme itinérante de village en village ; ailleurs, alternent les réunions à l'église paroissiale et les pèlerinages aux Vierges des autres églises ; ou bien, il se fait tour à tour dans l'un ou l'autre foyer chrétien, qui accueille les voisins.

Car elle est toujours vive, sous d'autres formes peut-être — chaque génération a ses goûts — la dévotion à Notre-Dame. Pie XII le constatait et s'en réjouissait dans la bulle *Munificentissimus Deus :*

« C'est pour nous une grande consolation de voir des manifestations publiques et vivantes de la foi catholique, de voir la piété envers la Vierge Marie, Mère de Dieu, en plein essor, et croître chaque jour davantage et offrir presque partout des présages d'une vie meilleure et plus sainte. Il arrive de la sorte que tandis que la T. S. Vierge remplit amoureusement ses fonctions de Mère en faveur des âmes rachetées par le sang du Christ, les esprits et les cœurs des fils sont incités à contempler avec plus de soin ses privilèges. »

Et parmi ces privilèges contemplons cette année celui de son Assomption. Pourquoi ? Parce que c'est *dogme nouveau* de notre foi ; parce que c'est *l'année jubilaire mondiale.*

I. — *C'est dogme nouveau*

A la Vierge chérie,
Disons un chant nouveau.

Comme le veut S. Bernard, on n'aura jamais fini de chanter les gloires de Marie, le chef-d'œuvre de Dieu : « *de Maria nunquam satis* » ; nous aurons toujours à contempler de nouveaux aspects dans son mystère. L'Eglise propose maintenant à notre admiration et à nos louanges, comme dogme de foi, l'Assomption de la T. S. Vierge ; ce n'est pas une pieuse opinion, mais une vérité révélée par Dieu lui-même.

C'est cela qui est nouveau. L'Eglise n'ajoute rien à l'Evangile. L'ère de la révélation est close, mais il appartient à l'Eglise, qui a reçu mission d'enseigner, de nous dire que telle vérité fait bien partie ou non de ces vérités, dont Dieu a donné connaissance au monde et qui sont contenues dans l'Evangile écrit, soit dans l'Evangile vivant qu'est la Tradition.

Car ne l'oublions pas, l'Ecriture n'est pas le seul document témoin de la révélation. N.-S. n'a pas dit à ses apôtres : « Ecrivez des livres où vous consignerez tout ce que je vous ai enseigné » ; il institue une société, l'Eglise, qu'il fait la dépositaire de sa parole.

Nous le rappellerons, quand nous dirons pourquoi il faut croire. Pour le moment, soulignons simplement que l'Assomption se présente à nous comme une vérité de foi aussi indubitable que l'Assomption de N.-S., ou que les autres privilèges extraordinaires de Marie : Immaculée Conception, Maternité divine, enfantement virginal.

Cela nous demande de nous faire une idée exacte de ce nouvel article de notre foi ; de regarder ce que sa lumière projette de beauté sur le visage de Notre-Dame ; de réfléchir aux conséquences de ce mystère pour notre foi, notre morale et notre piété. Ce sera le chant nouveau que nous essaierons de dire à la Vierge chérie : chant en son honneur, hommage à sa grandeur et invitation à la louer toujours mieux.

II. — *C'est le jubilé mondial*

Le jubilé a été étendu au monde entier ; voici le moyen de mettre ce jubilé mondial 1951 à l'unisson du jubilé de Rome 1950.

En 1950 de grandioses manifestations se sont déroulées à Rome : canonisations nombreuses, dont celle de Ste Jeanne de France, cette procession interminable de la Fête-Dieu, canonisation sur la place St-Pierre de la petite martyre Maria Goretti. Pourtant le sommet, l'apothéose de ces fêtes ce fut la définition dogmatique de l'Assompion.

Dans son message de Noël 1950 Pie XII a évoqué, avec joie et reconnaissance au milieu des angoisses présentes, ses impressions de l'Année Sainte. En faisant une place de choix à la proclamation de l'Assomption, il a dit : « Nous reverrons en esprit... la matinée lumi-

neuse, d'une insolite et mystérieuse splendeur, de la proclamation du dogme de l'Assomption de Marie. »

Vraiment, Marie a été associée à la glorification de son enfant ; elle est devenue, à un titre spécial, Notre-Dame de l'Année Sainte. Elle n'a pas peu contribué à l'éclat, au prestige et aux grâces de l'année jubilaire. Alors le jubilé mondial 1951 serait-il la digne suite de l'Année Sainte si nous ne faisions belle place à la Vierge dans son Assomption ? L'occasion est favorable, en ce mois de Marie,de prolonger notre chant d'amour à la Vierge montée au ciel, afin que notre jubilé soit imprégné d'une ferveur mariale.

Il ne s'agit pas, ici, de grand rassemblement ; mais que les chrétiens de cette paroisse, que tous nous apportions un empressement renouvelé, une ferveur plus marquée. La Sainte Vierge, Mère de Dieu et notre Mère, sera glorifiée comme il convient ; des grâces plus abondantes nous seront accordées, et parmi elles le grand pardon du jubilé et la remise de toute la peine due à nos péchés pardonnés, nous sera donnée.

* *

Le 8 décembre 1854, à St-Pierre de Rome, un rayon de soleil, filtrant des hautes fenêtres de la basilique, avait soudain éclairé le visage de Pie IX au moment même qu'il proclamait Marie immaculée dans sa conception. On y avait vu comme un signe du ciel, un sourire de la Vierge au Pontife, une approbation visible et populaire donnée par la Providence à la décision du pape infaillible. Quatre années plus tard, en 1858, la Vierge apportait une confirmation encore plus retentissante ; elle se nomme à Bernadette : « Je suis l'Immaculée Conception. »

Lors de la définition de l'Assomption le 1er novembre 1950, sur la place St-Pierre, la foule — près d'un million d'assistants — n'a pas été moins frappée de la radieuse matinée et de la coupole d'azur et de lumière au-dessus de cette basilique à ciel ouvert. Là aussi on vit un signe. Le ciel semblait s'unir à la fête de la terre, en cette matinée, *« d'une insolite et mystérieuse splendeur »*.

Dieu voudra-t-il qu'un miracle vienne, cette fois encore, ratifier la parole du pape ? C'est son secret. Ne soyons pas semblables aux juifs qui demandaient toujours de nouveaux prodiges. Qu'il nous suffise de celui de Lourdes. Qu'il nous suffise de la parole du pape, authentique interprète de la révélation de Dieu. Et sur cette foi, fêtons dans la joie, la ferveur et l'enthousiasme, pendant tout son mois, la Bienh. Vierge Marie, Mère de Dieu et notre Mère, montée glorieusement au ciel.

II
Le dogme

CE QU'IL FAUT CROIRE

Quel est ce dogme que le Pape a défini ? Sur quoi doit porter notre foi ?

Des profanes, des chrétiens eux-mêmes, confondent souvent les choses : v. g., ils prennent l'Immaculée Conception de Marie pour sa conception virginale ! Sur le dogme de l'Assomption en particulier, il faut apporter bien des précisions. Le récit de l'Assomption s'accompagne souvent de belles légendes pour l'agrément du récit et pour ce qu'elles contiennent de symboles. Il ne faut pas, pour autant, les intégrer au dogme.

Le Pape a défini non *les images,* ni *les légendes,* ni *la mort* même de la Sainte Vierge, mais sa *présence corporelle* au ciel.

I. — *Non les images*

Dans nos imaginations, l'Assomption se dessine dans une envolée féerique vers le ciel. Les anges font à la Vierge un pavois de leurs ailes ; les apôtres réunis autour de son tombeau vide la regardent s'élever, comme leur Maître, au jour de son Ascension ; dans le ciel entr'ouvert, la Très Sainte Trinité l'attend pour la couronner.

Il y a là une matérialisation qui pourrait donner le change. La Sainte Vierge montant au ciel n'avait pas besoin d'y être portée par les anges : les corps glorieux possèdent ce pouvoir de se déplacer à leur gré comme s'ils avaient eux-mêmes des ailes ; pour acclamer l'Assomption de leur reine, les anges n'ont pas soufflé dans des trompettes d'argent ou joué sur des harpes d'or ; ils sont de purs esprits ; il ne faudrait pas croire que le Père et le Saint-Esprit ont revêtu un corps tout pareil à celui de Notre-Seigneur, pour couronner la Sainte Vierge... Images nécessaires à la peinture et qui traduisent des réalités spirituelles, mais qui n'ont pas d'autre valeur. Elles expriment la grandeur, l'extraordinaire privilège de l'Assomption, la gloire qui en revient à Dieu et à Marie, la joie qu'en éprouvent les anges et les saints. Le reste est représentation à l'échelle de notre nature...

II. — *Ni les légendes*

De belles légendes accompagnent ce mystère de l'Assomption. Elles nous viennent des apocryphes, ces évangiles non authentiques, et la fantaisie y a encore ajouté : peintres, poètes, prédicateurs même ont enluminé l'envol corporel de Notre-Dame.

Telle de ces légendes veut que tous les apôtres, déjà dispersés de par le monde pour la prédication de l'Evangile, se soient trouvés miraculeusement réunis pour la mort et la résurrection de Marie. — Telle autre, inspirée sans doute de l'absence et de l'incrédulité de S. Thomas, lors de la première apparition du Christ aux apôtres, rapporte que l'incorrigible retardataire arriva après l'Assomption, demanda à nouveau un signe et l'obtint. — Il est encore raconté qu'un ange descendit du ciel remettre une palme à la Sainte Vierge, que Marie avant de disparaître dans l'azur laissa tomber en souvenir sur les apôtres sa belle ceinture bleue..., etc..., etc...

Elles n'ont cessé de fleurir ces légendes dorées. Comme elles n'affirment rien contre la foi ou les mœurs, l'Eglise ne les condamne pas ; elle laisse l'imagination des poètes se mettre au service de leur piété pour symboliser, à leur façon, la gloire de la Vierge. Mais ne pensez pas qu'elle les prenne à son compte. Ces « enluminures » restent distinctes du dogme défini, comme le cadre est distinct de la toile qu'il renferme.

III. — *Ni la mort*

Quelque chose touche de plus près que les légendes, l'Assomption de la Sainte Vierge. Je veux parler de sa mort et de sa résurrection. Pour beaucoup de chrétiens, la mort ou la Dormition de Notre-Dame, sa résurrection et son Assomption forment un tout. C'est la pensée commune que la Sainte Vierge est passée par la mort comme son divin Fils et que, comme lui, elle est ressuscitée. On ne pense pas que Marie est peut-être montée au ciel de son vivant, sans séparation de son âme et de son corps, que son corps a été glorifié sans passer par le tombeau. Cependant, des théologiens enseignent que la Sainte Vierge n'a peut-être pas connu la mort.

Telle n'est pas la croyance commune dans l'Eglise. On estime plus généralement qu'il y a eu pour elle, comme pour N.-S., mort, résurrection et montée au ciel en corps et en âme. Et dans la bulle de définition le Pape, par tous les témoignages cités des Pères et des Docteurs de l'Eglise, laisse entendre qu'il en fut ainsi. Néanmoins, le Pape a nettement fait abstraction de ce problème. Il ne définit comme dogme ni la mort ni la résurrection de Marie. Les théologiens pourront continuer leur enseignement et leurs recherches dans le sens d'une Assomption de Marie qui n'aurait pas été précédée de la mort.

IV. — *Son Assomption corporelle*

Quelle a donc été la définition pontificale ? — Seulement ceci, que la Sainte Vierge « a été élevée corps et âme à la gloire du ciel, au terme de sa vie terrestre », qu'elle soit passée ou non par la mort. Relisons ensemble les paroles du Pape :

« Après avoir adressé fréquemment à Dieu des prières suppliantes, et invoqué la lumière de l'Esprit-Saint de vérité, à la gloire de Dieu tout-puissant qui a témoigné à la Vierge Marie un particulier amour, à gloire de cette même auguste Mère et pour la joie et l'exultation de toute l'Eglise, par l'autorité de Jésus-Christ, des Bienh. Apôtres Pierre et Paul et la nôtre, nous proclamons, déclarons et définissons dogme de la Révélation divine, que Marie, l'Immaculée Mère de Dieu et toujours Vierge, au terme de sa vie terrestre, a été élevée corps et âme à la gloire du ciel. »

Tel est le privilège de la Ste Vierge. Alors que les élus auront à attendre la résurrection suprême avant de jouir de leur ciel en corps et en âme, la Ste Vierge est déjà âme et corps au ciel. Ici encore elle est à part, elle est unique, elle est la bénie entre les femmes.

Nous avons besoin d'éclairer notre foi... Même par des journaux, dits bien pensants, on entend parfois émettre les confusions les plus extravagantes. En 1854, feu le journal des *Débats* avait écrit que l'Immaculée Conception devrait être le dogme de Marie née d'une Mère vierge. Et aujourd'hui un hebdomadaire plus que séculaire se désole pour l'union des Eglises, que « par une bulle récente consacrant le dogme de l'Immaculée Conception — l'auteur fait allusion à la définition de l'Assomption — le Pape vient d'élargir le fossé qui sépare Rome des autres Eglises. »

L'Assomption n'est pas l'Immaculée Conception. Celle-ci est au principe, et celle-là en est le terme. L'Assomption achève cette destinée unique qu'avait inaugurée l'Immaculée Conception.

PETITS PRONES SUR LES COMMANDEMENTS

3e commandement de Dieu

VI

VISITE AU SAINT-SACREMENT

Mes frères,

Il importe beaucoup pour la sanctification du dimanche de s'adonner, hors les offices et dans la mesure des possibilités, à des exercices de piété, comme la visite au Saint-Sacrement, les rencontres de charité.

Pour la visite au St-Sacrement, un double motif doit nous y déterminer : la reconnaissance et l'amitié.

I. — *Motif de reconnaissance*

S. Paul, à Athènes, voyait un autel dédié au « Dieu inconnu ». C'est la même inscription, hélas! qu'on pourrait placer au fronton de nos églises. Trop souvent, dans nos églises, Jésus est seul. Allez sur les routes, elles sont encombrées... : à l'église Jésus est seul. « Pauvre Jésus-Christ, soupirait S. Alphonse de Liguori, il n'y a guère que lui que l'on ne visite pas. On le laisse là, presque tout seul. »

Jésus est souvent « oublié ». Cependant, si nous réfléchissions !... De lui-même il est venu : « Me voici, je viens » ; et ceci pour nous montrer le chemin du salut et prolonger sa visite jusqu'à la fin des siècles. Il institue l'Eucharistie ; il s'y est mis sous l'apparence d'un peu de pain ; il a multiplié sa personne pour multiplier sa présence. Triomphant à la fois de l'espace et du temps, se jouant de toutes les lois de la nature, il s'est rendu présent jusque dans les plus humbles villages. Pas un mortel, pas un pauvre, pas un enfant qui ne puisse l'approcher à toute heure du jour et de la nuit. Partout où il y a un prêtre et un peu de pain, il est là.

N'est-il pas convenable que vous veniez le remercier ? Si, un jour nous sommes allés visiter quelqu'un, si nous lui avons donné nos soins, notre argent, un peu de notre affection, nous attendons un retour. Jésus-Christ nous a visités, nous a apporté son dévouement, son sacrifice, ses sacrements ; il réclame la démarche par laquelle nous la remercierons de sa présence et de sa bienfaisance. « Le Maître est là, et il vous appelle » (Joan., XI, 28).

II. — *Motif d'amitié*

Ne résistez pas. Notre-Seigneur a pour vous une tendresse le portant à déverser sur vous tous ses trésors. Sa nature c'est la bonté. Il est père, il est mère, il s'est fait notre ami, notre frère, notre sauveur.

Or, l'un des meilleurs témoignages de cette affection c'est de lui faire des visites d'amitié dans le T. S. Sacrement. Et dans ces entretiens intimes, sans bruit de paroles, de quoi vous préoccuperez-vous ? De la grande affaire de votre salut : « Que sert à l'homme

de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme » ? (Mat., XVI, 26).

Notre mémoire est courte en toutes sortes de connaissances surtout à l'égard des vérités du salut devant lesquelles les frivolités mondaines dressent un voile éloignant de nos yeux et de nos soucis les seuls vrais biens (Sap., V, 12). C'est pourquoi, dans ce tête-à-tête avec notre divin ami, celui-ci nous dira les inclinations, les défauts et les vices compromettant notre bonheur du ciel ; il nous inspirera de généreuses résolutions, il nous promettra sa grâce.

Et dans ces visites d'amitié de quoi se préoccuper ? — De lui parler de vos misères, de lui confier vos inquiétudes ; vous ne craindrez pas de lui demander beaucoup. Vous ne vous contenterez pas de demander pour vous, vous demanderez pour tous ceux qui vous sont chers. Vous lui recommanderez vos parents, vos amis, les malades, la conversion des pécheurs...

« Venez à moi, vous tous ! venez, oppressés ; je vous aiderai à porter vos fardeaux... venez, cœurs brisés je vous soulagerai... » (Mat., X, 28). Maintenant, au tabernacle son invitation est plus pressante encore. Il ne dit plus seulement : venez ; mais il dit à tous : c'est moi qui suis venu jusqu'ici pour vous, plus à vous que jamais !

Parfois nos amis nous laissent le cœur navré par un refus ou par leur impuissance ; jamais nous ne reviendrons sans espoir d'une visite au St-Sacrement, si nous avons prié avec un confiant amour l'Ami tout-puissant dont l'unique souci est de nous faire du bien.

* *

Dans l'après-midi du dimanche en particulier, il est facile de visiter Jésus au T. S. Sacrement. Cette démarche de reconnaissance et d'amitié vous procurera un repos d'âme et un réconfort qui vous aideront à mieux comprendre que la vie doit être « un apprentissage du ciel ».

VII

VISITE AUX MALADES

Mes frères,

La terre est une « vallée de larmes ». La souffrance y est une des grandes lois de la vie. Une de ses formes ce sont les maladies qui peuvent étreindre notre corps en mille manières. C'est pourquoi je veux vous mettre en face de cette œuvre de charité : la visite aux malades, qui peut prendre place, aisément, dans une soirée dominicale.

Voyons les motifs qui nous engagent à cette visite et comment bien remplir ce devoir.

I. — *Motifs...*

Un double motif nous invite à visiter les malades. Nous sommes tous frères, créatures et images de Dieu, rachetés par Jésus-Christ, destinés au ciel ; en conséquence, entre frères nous devons nous aimer. « Tous vous n'êtes plus qu'un dans le Christ Jésus ». Partant, nous sommes tenus à vivre bienveillants vis-à-vis de tous, ayant pour tous un cœur de frère. Dieu ne peut pas tolérer que nous nous permettions, même dans le secret de notre cœur, d'exclure un de nos semblables des services qu'on se doit mutuellement. C'est donc un devoir, dans les limites de la discrétion, d'apporter aux malades, à ceux qui souffrent, le témoignage d'une sympathie réconfortante.

Visiter les malades, c'est obéir à N.-S. Jésus-Christ : « Aimez-vous les uns les autres » (Jo., XIII, 25) ; « C'est mon commandement que vous vous aimiez d'un amour réciproque » (Jo., XV, 12). Il joint l'exemple au commandement : sa vie n'a été qu'un long acte de bonté envers les malades. Il n'a pu voir les larmes sans être ébranlé. Aussi, à son exemple, des saints, des âmes foncièrement chrétiennes ont aimé, pansé leurs plaies,leur prodiguant des soins qui eussent déconcerté leurs mères. Je comprends un P. Damien, l'apôtre des lépreux, donnant un baiser affectueux à l'un de ces malheureux. Je comprends le geste de Mme Garnier-Chabot, fondatrice des Dames du Calvaire, posant ses lèvres sur le visage sanguinolent d'une pauvre cancéreuse.

Disciples de Jésus-Christ, ayons l'esprit de notre Maître qui est avant tout un esprit de charité. Dans l'effort que nous ferons pour consoler, soulager, adoucir toute misère, nous ferons une œuvre divine, nous prolongerons, sur terre, l'influence du Christ qui passa « en faisant le bien ».

II. — *Comment bien remplir ce devoir ?*

Vous connaissez la parabole du Bon Samaritain... Il a pitié du malheureux ; il s'arrête, il fait tout ce qu'il peut...; il se gêne ; il se prive ; il fait les choses largement ; il traite ce malheureux qu'il ne connaît pas comme il aurait voulu être traité lui-même, si les rôles eussent été renversés. Il ne se tient pas pour quitte quand il l'a installé à l'hôtellerie ; il songe au lendemain ; il ouvre un crédit : « Faites ce qu'il faut, dit-il, je réglerai en repassant ». Vraiment on ne peut pousser plus loin la complaisance et la charité. Et le Sauveur conclut : « Allez, vous aussi, et faites de même. »

Efforcez-vous d'alléger, selon vos possibilités, les souffrances des malades ou toutes les autres misères. S. Louis, roi de France, se plaisait à soigner de préférence les malades atteints d'affections répugnantes. La situation actuelle a modifié, en bien des cas, la possibilité de donner ces soins directs. Mais il reste toujours possible de pratiquer une charité compatissante. Dans vos visites, sachez éveiller chez ceux qui souffrent l'appétit du divin, relevez leur courage par des pensées de foi. Sans vous laisser emporter par un zèle indiscret il suffit quelquefois d'un livre prêté, d'un simple mot glissé en passant.

Soyez pour les malades cette main serviable, l'ami qui compatit, console, encourage,